

En Bretagne, une protection de l'enfance en danger ? Une situation contrastée, dommageable et contradictoire

Dans les quatre départements bretons, fin 2014, près de 27 000 enfants et jeunes font l'objet de diverses mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures d'aide éducative à domicile, de placement en établissement, de placement familial, de suivi en prévention spécialisée...). Si certains sont accueillis en établissements publics et associatifs, environ 70% sont placés dans 2700 familles d'accueil.

Les départements comptent dans leurs compétences des responsabilités importantes en matière de solidarité, dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale et de santé, concernant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté sociale, **mais aussi la Protection de l'enfance.**

La Protection de l'enfance aussi confidentielle qu'essentielle, jugée à juste titre complexe par nos concitoyens, **est une politique publique obligatoire dont les grandes lignes sont définies au niveau national par le gouvernement et dont le pilotage, et la mise en œuvre concrète, sont confiés aux départements**, par l'intermédiaire d'établissements et services départementaux, **et associatifs**. Et ceci sans pour autant qu'il y ait de transfert financier complet vers les départements, par l'Etat qui se désengage au fil des années.

Les quatre départements consacrent globalement 370 M€ à la Protection de l'enfance.

A noter que les difficultés sociales croissantes rencontrées par de nombreuses familles entraînent une augmentation des besoins d'accueillir les enfants et les jeunes en grande difficulté.

Par exemple dans le Morbihan le nombre de placements a augmenté de 20% en 5 ans !

L'URIOPSS Bretagne, considérant que cela est un signe fort d'une société en difficulté, souhaite alerter l'opinion.

Confrontés à des réductions de dotations de l'Etat et autres difficultés financières, **certaines départements bretons paraissent revoir à la baisse leurs engagements financiers de façon très significative, en matière de Protection de l'enfance - en particulier en prévention spécialisée -** qui pourtant, par sa forme spécifique d'intervention au plus près des jeunes et des familles en difficultés sociales ou en risque de rupture, participe pleinement à la prévention et au traitement des phénomènes de dérives sectaires et de radicalisation.

Cette situation contrastée suivant les départements ne peut qu'être particulièrement dommageable et contradictoire :

- **DOMMAGEABLE,**

Car ces restrictions drastiques contraignent les acteurs chargés de la mise en œuvre des actions, dispositifs, services et établissements, à réduire voire à fermer des services en direction des enfants et adolescents vulnérables.

Alors que l'action de ces services permet :

- à des jeunes de se reconstruire, de mieux s'insérer dans la vie sociale et dans leur vie professionnelle future,
- à des familles fragilisées de trouver les moyens d'assumer leur fonction parentale dans de meilleures conditions,
- aux deux, de réparer, de réhabiliter le lien et la rencontre entre l'enfant et sa famille qui, pour des raisons diverses, n'a pas su ou pu protéger son enfant.

Car un enfant non accompagné aujourd'hui a de forts risques d'amplifier ses difficultés à l'âge adulte.

Les dispositifs de protection de l'enfance participent de la cohésion sociale au sein de notre société.

La remise en cause de ceux-ci menace les équilibres sociaux sur nos territoires.

- **CONTRADICTOIRE,**

Car la protection de l'enfance est affichée comme une priorité nationale. A la suite de constats récurrents et partagés Madame Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie vient de publier la « Feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-2017 » composée de 101 actions. Ceci alors que dans certains départements elle paraît faire les frais de réductions budgétaires.

Ces 101 actions traduisent :

- Un besoin d'articulation et de cohérence dans les interventions auprès de l'enfant
- La nécessité de se centrer sur l'enfant et la prise en compte de ses besoins (sans renoncer à soutenir les parents)
- La persistance des manques dans le repérage, la prévention et le traitement des situations de danger, particulièrement les maltraitances graves.
- Un besoin de formation des professionnels face aux nouvelles problématiques.

En particulier, la prévention, et le maintien des moyens consacrés aux mesures de protection en direction des jeunes majeurs, sont particulièrement nécessaires.

En conséquence, **les acteurs associatifs représentés par l'URIOPSS Bretagne souhaitent de toute urgence, qu'une réflexion approfondie s'engage entre eux et les départements Bretons. Ceci afin de refonder ensemble une politique globale de la Protection de l'enfance inscrite dans de nouveaux schémas départementaux Enfance, Famille, Jeunesse qui pourrait s'appuyer sur une charte régionale pour la protection de l'enfant ***.

Au moment où à la fois, les tensions politiques, économiques et sociales sont fortes, et où l'on constate une augmentation des problèmes sociaux et notamment des effets du chômage et de la précarité sur les conditions et modes de vie des familles, tant en milieu rural qu'urbain, (Augmentation des expulsions de logements, et des dossiers de surendettement...), **les mesures de réduction des moyens consacrés à la Protection de l'enfance, et aux autres politiques sociales, apparaissent souvent comme « variables d'ajustement des dépenses » et nous ne pouvons les considérer comme seule position politique.**

* Pour mémoire le Lundi 12 octobre 2015, le Sénat a entamé l'examen en deuxième lecture de la proposition de loi pour la protection de l'enfant.

Contact :

Véronique DORVAL, Directrice Adjointe v.dorval@uriopss-bretagne.asso.fr

URIOPSS Bretagne - 203 G avenue Patton - BP 20219 - 35702 Rennes Cedex 7 - Tél. : 02 99 87 51 52

A propos de de l'URIOPSS¹ :

Depuis près de 70 ans, le projet de l'URIOPSS Bretagne s'appuie sur les valeurs fondamentales que sont la Primauté de la personne, l'Esprit de Solidarité, l'Esprit d'ouverture et l'Esprit désintéressé. L'URIOPSS réunit, regroupe, représente, défend, accompagne, informe ses adhérents. Elle met à leur disposition des compétences et une expertise, forme les professionnels salariés et les bénévoles intervenants auprès des personnes ainsi que les administrateurs. Elle rend visible et fait connaître leur esprit, leurs projets, leurs objectifs et leurs activités. L'URIOPSS Bretagne suscite et soutient les initiatives, l'innovation de ses adhérents et les rassemble en Bretagne.

*Elle rassemble aujourd'hui, **190 fédérations, associations, fondations, congrégations, mutuelles, gestionnaires de près de 340 établissements et services représentatifs de toutes les activités de santé, d'actions sociale et médico-sociale.** Ils agissent dans le domaine de la solidarité, et plus particulièrement, dans le champ de la santé, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la protection de la jeunesse et des familles, de la petite enfance, de la lutte contre les exclusions et de l'aide à domicile.*

Pour plus d'informations : www.uriopss-bretagne.asso.fr

¹ Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux.